

CONSULTATION ECRITE BUREAU DU 24 AVRIL 2019

Délibération N° B 19/050

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019

PROTOCOLE D'ACCORD

ALLAMPS – DAUM – Travaux de dévoiement de réseaux électriques P09RD40H053

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention de travaux n°P09RD40H053 avec la communauté de communes du Pays de Colombey-les-Belles et du Sud Toulois en date du 03 mai 2018,

Sur proposition du Président,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la société Daum le protocole d'accord annexé à la présente délibération.
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions dudit protocole d'accord.

VU ET APPROUVE

Le

2 6 AVR. 2019

Le Préfet de Région,

Pour le Preret et par dé-écasion Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes

Blaise GOURTA

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

